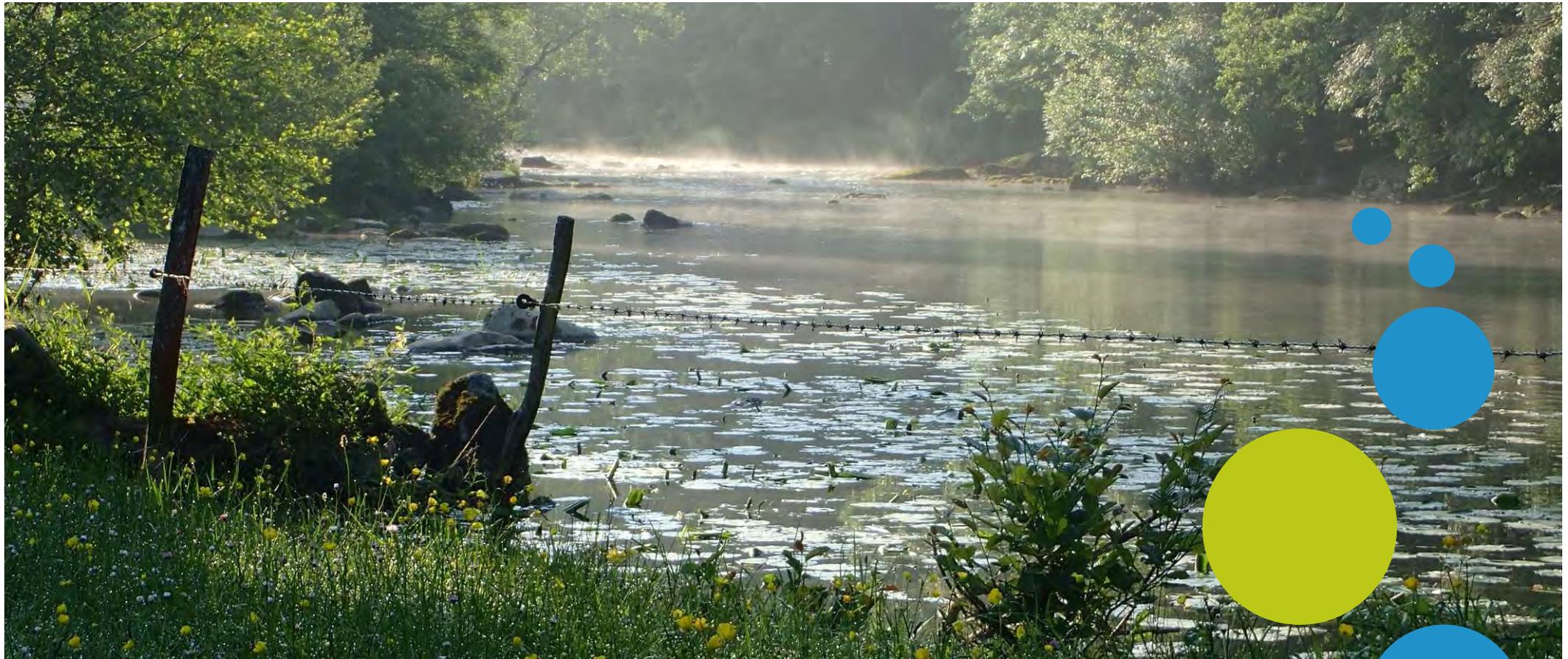


BUREAU

Commission Locale de l'Eau



St-Léonard-des-Bois – Vendredi 3 mars 2023



Ordre du jour :

1. Présentation et validation de la phase n°2 de l'étude HMUC (tout particulièrement sur la définition de la période de basses eaux)
2. Avis du Bureau concernant l'intégration du programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses des captages prioritaires Sarthois au sein du CTeau Sarthe médiane

Fin prévue à 12h00





A destination principalement des membres du Bureau présents au Cotech

Le 11 janvier 2023 = CoTech HMUC pour présenter projet phase n°2 de l'étude HMUC

Pendant ce cotech plusieurs remarques des membres :

- Demande de faire apparaître les Typologies rencontrées en période hors basses eaux = [illustrations intégrées au tableau](#)
- Intégration au rapport de phase 2 de la distinction entre QMM et QMN5 dans les tableaux d'analyse croisée = [ajout des QMM et QMM5 influencé et désinfluencé](#)
- Ajout des VCN3(5) aux graphiques d'analyse croisée sur les UGs ne disposant pas de gamme de débits biologiques = [ajout des VCN3\(5\) influencé et désinfluencé](#)
- Révision des états piscicoles des cours d'eau d'après la caractérisation de l'AELB et des remarques de la Fédération des pêcheurs de la Sarthe = [mise à jour en fonction de l'état des lieux 2022 de la révision du SAGE des états piscicoles et hydromorphologiques](#)
- Question d'augmenter la période de basses eaux à 8 mois = [Point présenter spécifiquement par le BE](#)

Hormis pour la question de la période de basses eaux, avez-vous des remarques sur les corrections apportées ?



A destination principalement des membres du Bureau présents au Cotech

Les membres du cotech ont également pu faire état dans un second temps de leurs remarques « à froid », et tout particulièrement de l'éventuelle modification de la période de basses eaux (qui sera présentée juste après).

- De disposer de cartes synthétiques plus explicites = [propositions de cartes dans le rapport](#)
- De remédier à la perte d'information concernant les incertitudes dans la phase 2 alors qu'il avait été démontré en phase 1 leurs importances = [Intégration de la cascade d'incertitudes au rapport](#). Il serait par contre impossible de combiner et propager ces dernières jusqu'aux analyses présentées, car certaines ne sont pas quantifiables, et la manière dont les incertitudes se propagent d'une étape à l'autre n'est pas toujours quantifiable avec les outils à disposition.
- Demande la prise en compte des décrets relatifs à la gestion quantitative = [ok bien entendu, reste à savoir ce qu'il serait intéressant d'intégrer du décret à cette phase de l'étude](#)
- De préciser si l'hydrologie influencée qui est utilisée correspond à celle reconstituée par le modèle ou à celles déterminées à partir des relevés : [Hydrologie issue de la modélisation](#). Indiqué dorénavant dans le rapport
- Expliquer à quoi correspond les pratiques agricoles perturbant les milieux = [Apports d'azote et de phosphore \(effluents d'élevage\)](#).
- De remédier aux incohérences entre la fiche bilan de l'Ornette et les infos du tableau récapitulatif = [erreur corrigé](#)

Hormis pour la question de la période de basses eaux, avez-vous des remarques sur les corrections apportées ?



Définition de la période de basses eaux

Présentation par le bureau d'étude SUEZ

ÉTUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN SARTHE AMONT ET ÉLABORATION DE PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SAGE

Délimitation de la période de basses eaux



Bureau de CLE – 3 mars 2023 – Visioconférence

03/03/2023



Ordre du jour

- 1. Etude HMUC Sarthe Amont : contexte et objectifs**
- 2. Définitions préalables**
- 3. Débits des cours d'eau**
- 4. Niveaux de nappes**
- 5. Prélèvements**
- 6. Besoins des milieux aquatiques**



1.

Etude HMUC Sarthe Amont : contexte et objectifs



Cadre de l'étude H.M.U.C

PERIMETRE D'ETUDE : SAGE SARTHE AMONT

⇒ **DÉCRETS N°2021-795 / 2022-1078** relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau en et hors période de basses eaux et à la gestion de crise liée à la sécheresse

⇒ **SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027**

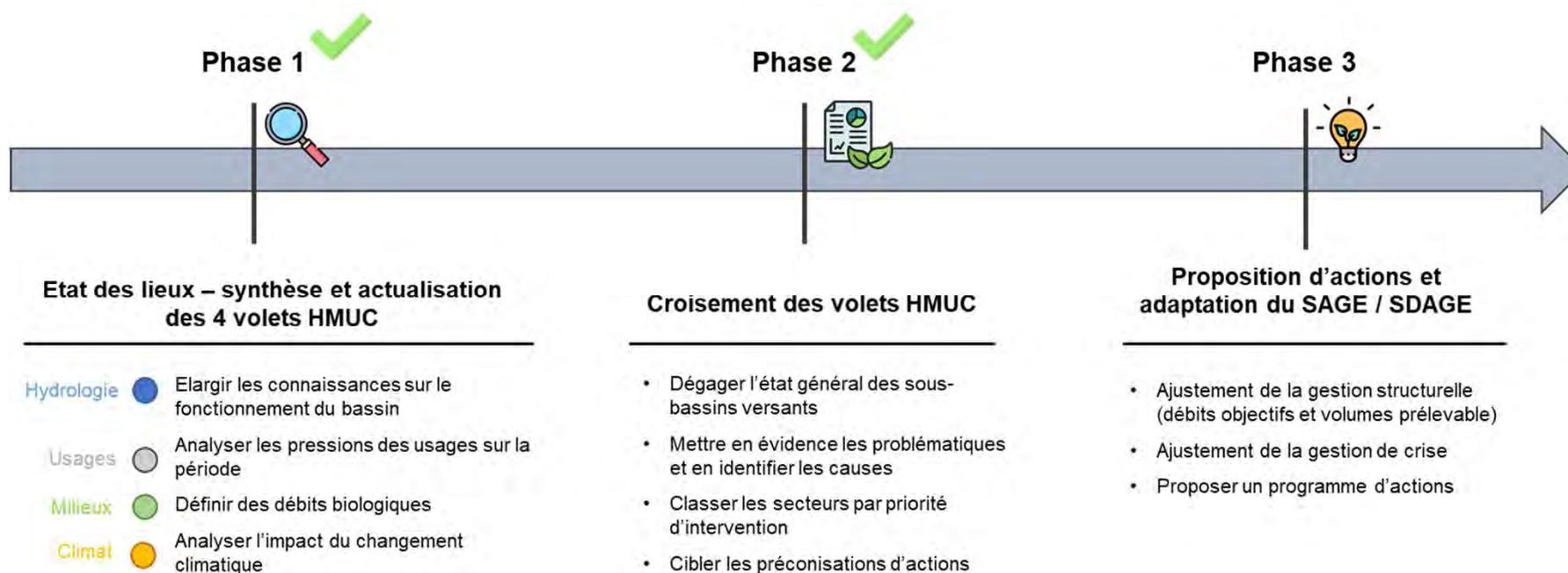
Chapitre 7 ➡ « *Maîtrise des prélèvements en eau comme élément essentiel à la reconquête du bon état des cours d'eau et à la préservation des écosystèmes qui leur sont liés, dans un cadre de changement climatique.* » (CCTP SAM, 2021)

- **Etude HMUC** dans le cadre de la **révision du SAGE**
- **Les résultats de l'étude** pourront conduire à **des ajustements de certaines dispositions du SDAGE à l'échelle du bassin versant** :
 - ❖ **Ajuster les débits et/ou les niveaux objectifs d'étiage** et définir des conditions de prélèvement mieux adaptées à leur territoire (**disposition 7A-2**)
 - ❖ Proposer de **retenir une période de référence différente pour l'étiage**, cette dernière sera prise en compte pour la délivrance des autorisations de prélèvements à l'étiage et la mise en place de mesures de gestion de crise (**disposition 7B-1**)



Objectifs de l'étude H.M.U.C Sarthe Amont

- ⇒ Etude « Hydrologie, milieux, usages, climat » en application du SDAGE 2022-2027
- ⇒ Dans la continuité de l'étude de détermination de débits de référence (2015)



Périmètre – étude H.M.U.C Sarthe Amont

PERIMETRE D'ETUDE : SAGE SARTHE AMONT

⇒ 2 RÉGIONS

Pays de la Loire – Normandie

⇒ 3 DÉPARTEMENTS

Mayenne (53)

Orne (61)

Sarthe (72)

⇒ 238 COMMUNES

⇒ SUPERFICIE : 2882 KM²

Etude HMUC pour la révision
du SAGE Sarthe amont
Phase 1 - Hydrologie

SAGE Sarthe amont -
Présentation du territoire
d'étude

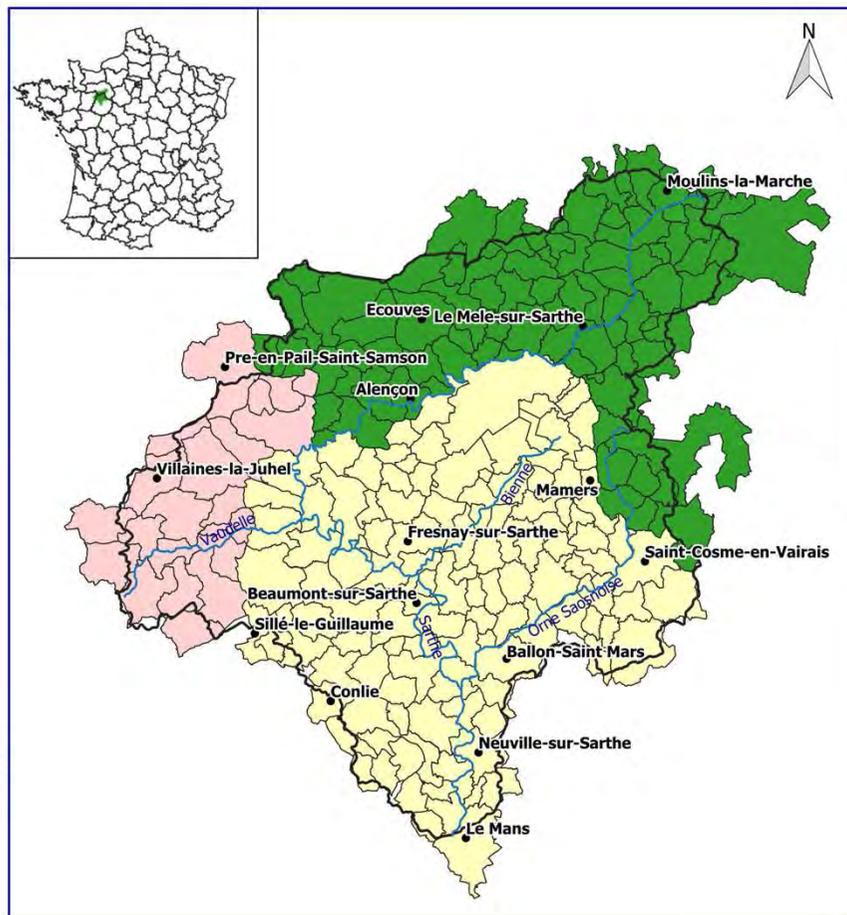
Légende

— Cours d'eau principaux
□ Périmètre du SAGE Sarthe amont

Communes

■ Département de la Mayenne (53)
■ Département de l'Orne (61)
■ Département de la Sarthe (72)

SAGE
Sarthe Amont



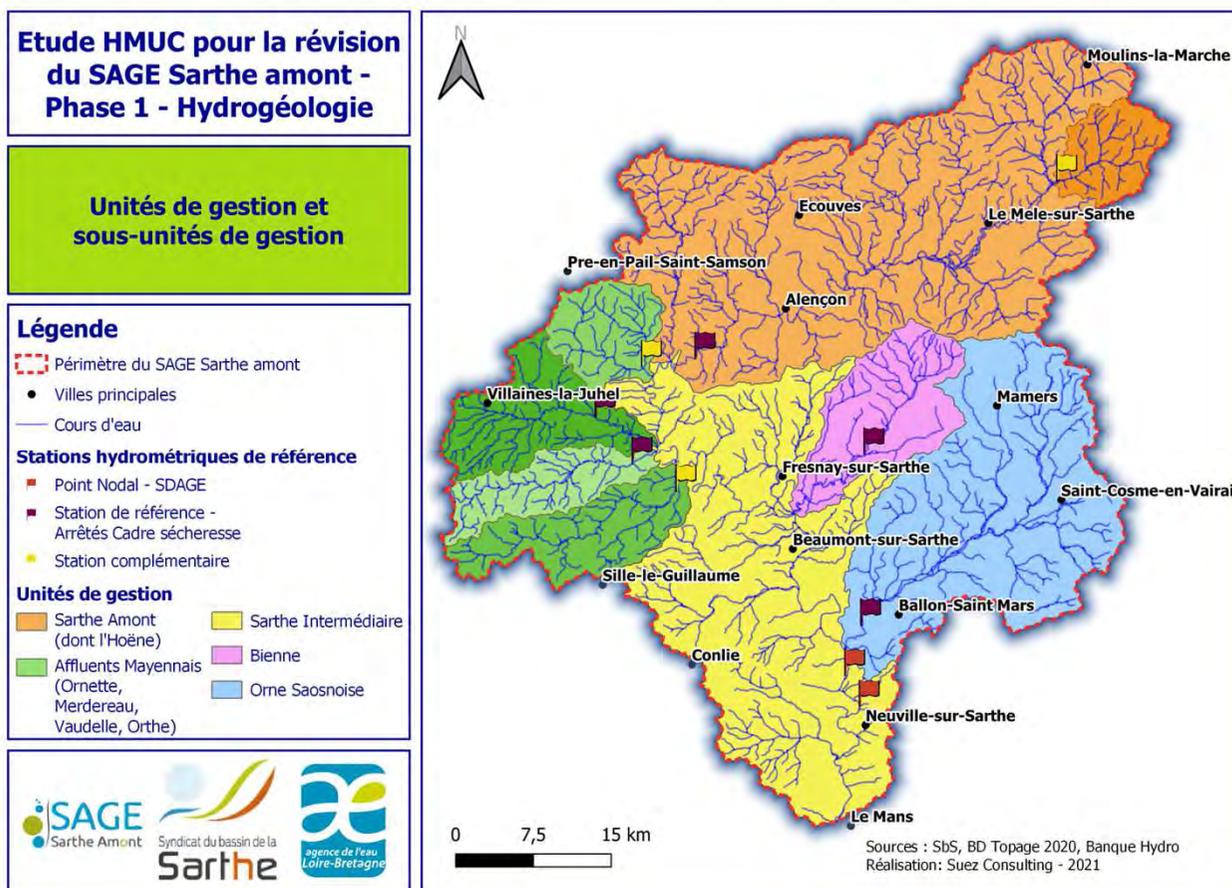
Sectorisation de l'étude

⇒ 5 UNITÉS DE GESTION (UG)

Définies d'après les arrêtés cadre sécheresse départementaux

⇒ RÉSULTATS AFFINÉS AU NIVEAU DE SOUS-UNITÉS DE GESTION

L'Hoëne
L'Ornette
Le Merdereau
La Vaudelle
L'Orthe



2.

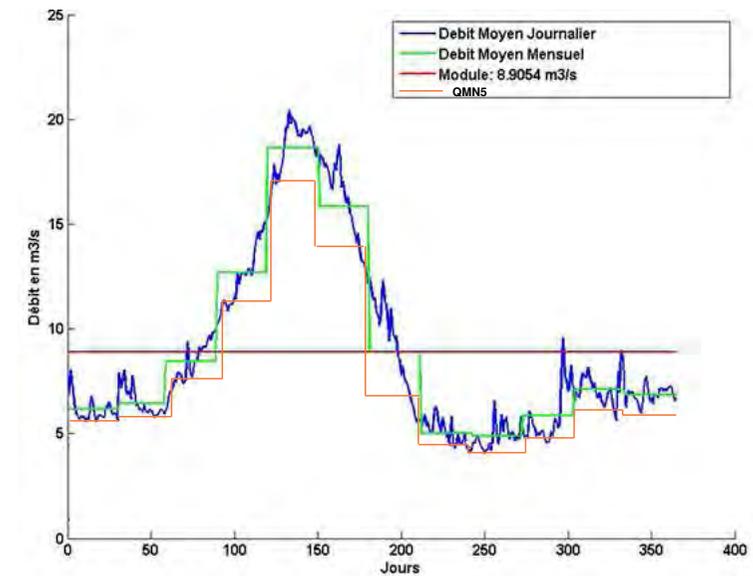
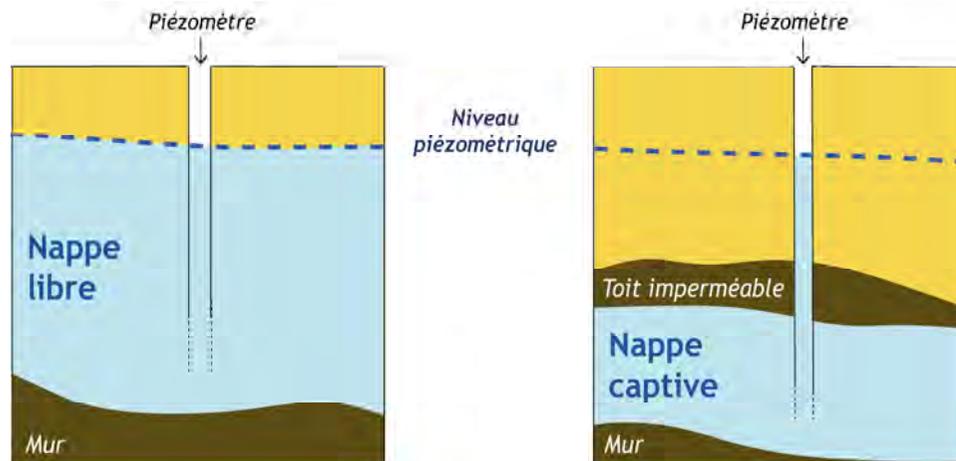
Définitions préalables



Eléments d'hydrologie

⇒ INDICATEURS HYDROLOGIQUES

- ❑ Débit moyen interannuel en un point d'un cours d'eau : **Module**
- ❑ Moyenne, pour un mois donné, des débits journaliers mesurés : **QMM**
- ❑ Débits mensuels caractéristiques d'étiage : **QMN5**



⇒ NIVEAUX PIÉZOMÉTRIQUES

- ❑ Niveau de l'eau observé dans un puit ou forage
- ❑ Rapporté à un niveau de référence

Période de basses eaux

⇒ DÉCRET N° 2021-795

L'évaluation des volumes prélevables tels que définis à l'article R. 211-21-1 est réalisée par périmètres cohérents constituant tout ou partie d'un bassin hydrographique ou d'une masse d'eau souterraine sur **une période de basses eaux fixée localement**

⇒ SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027

Période de l'année pendant laquelle le débit des cours d'eau atteint ses valeurs les plus faibles. Période réglementaire pour délivrer les autorisations de prélèvements et mettre en place des mesures de gestion de crise. En Loire-Bretagne la période de basses eaux conjuguant sensibilité pour les milieux et impacts accru des prélèvements s'étend, par défaut, du 1^{er} avril au 31 octobre. Suite à une étude HMUC, la CLE peut proposer de retenir une période différente de **7 mois minimum**.

⇒ GUIDE HMUC ACCOMPAGNANT LE SDAGE

La période de basses eaux peut être définie hydrologiquement comme la période où **les débits moyens mensuels sont inférieurs au module**

3.

Débits des cours d'eau

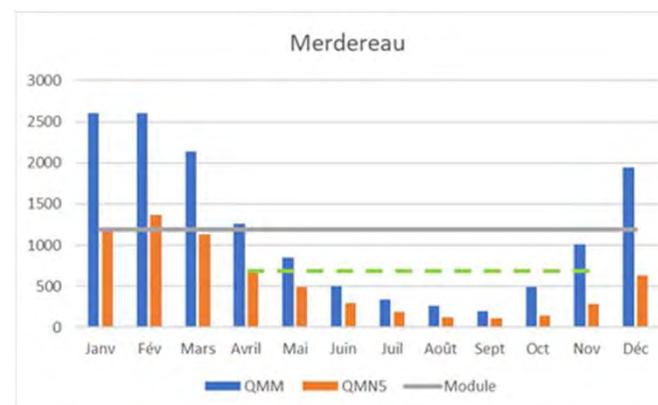
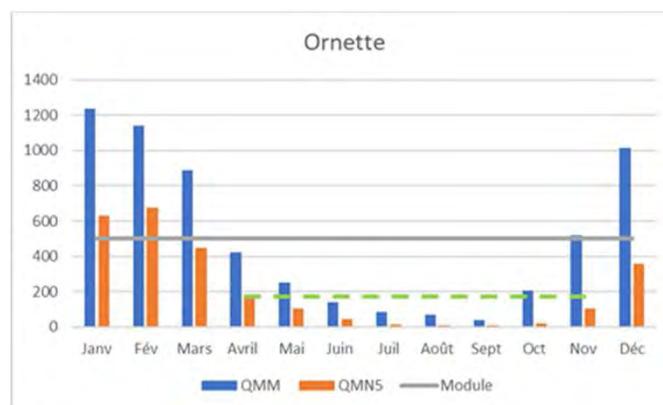
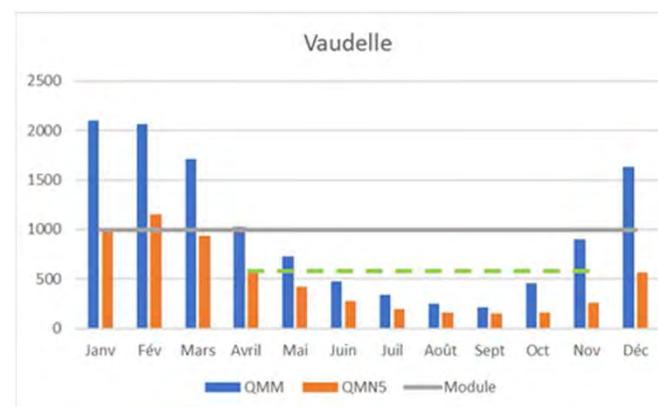


Observation des débits des cours d'eau

⇒ CALCUL SUR LA PÉRIODE 2000-2019

⇒ OBSERVATIONS AU NIVEAU DES STATIONS HYDROMÉTRIQUES

⇒ DÉBITS EN L/S

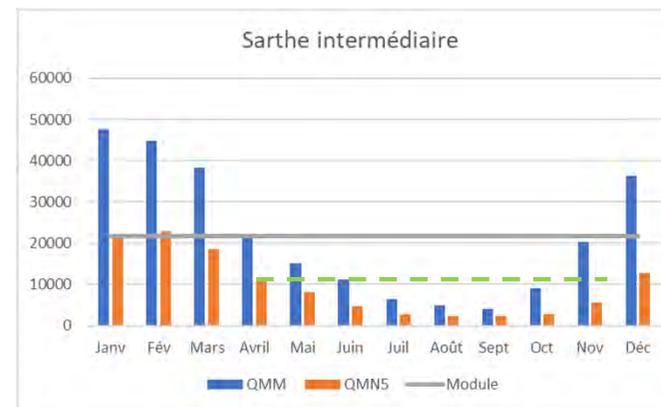
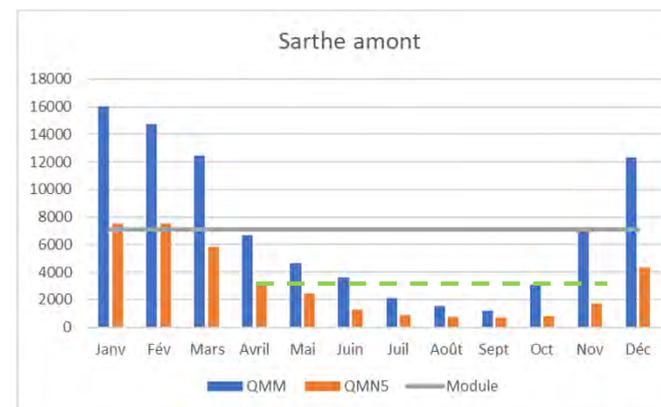
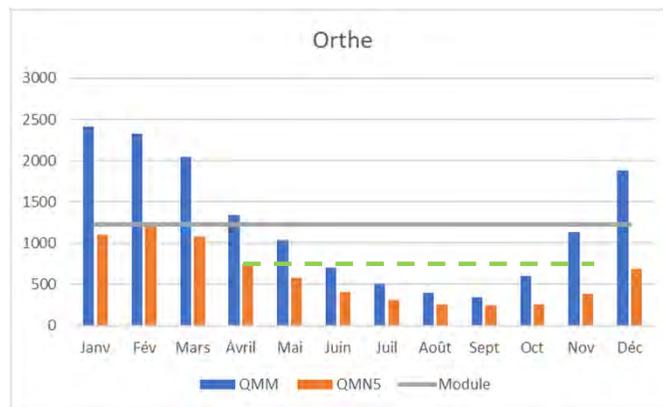


Observation des débits des cours d'eau

⇒ **CALCUL SUR LA PÉRIODE 2000-2019**

⇒ **OBSERVATIONS AU NIVEAU DES STATIONS HYDROMÉTRIQUES**

⇒ **DÉBITS EN L/S**

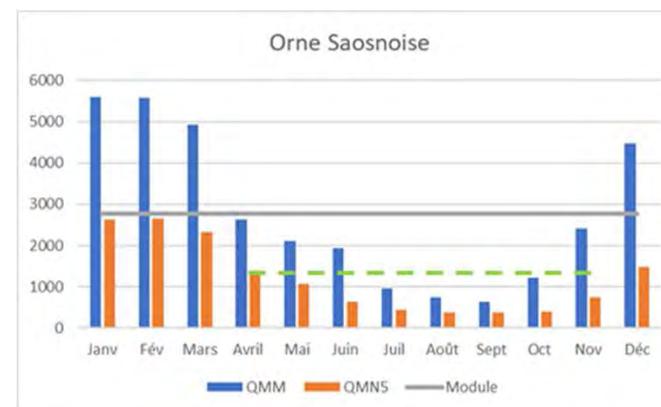
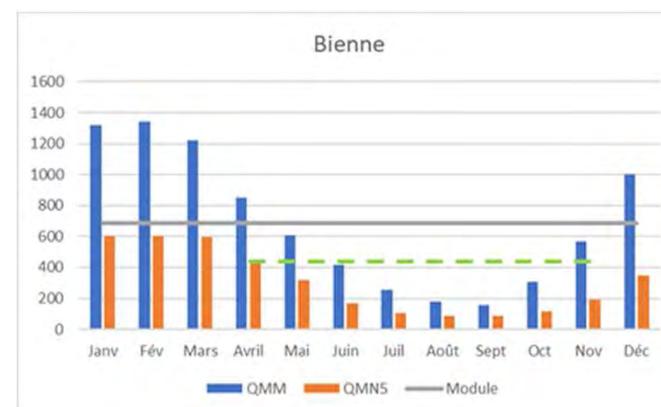
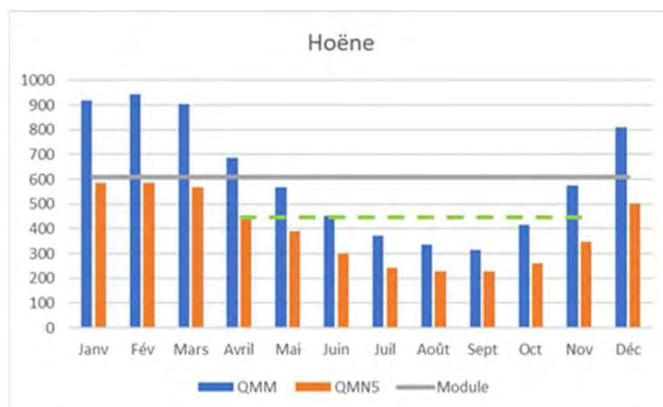


Observation des débits des cours d'eau

⇒ CALCUL SUR LA PÉRIODE 2000-2019

⇒ OBSERVATIONS AU NIVEAU DES STATIONS HYDROMÉTRIQUES

⇒ DÉBITS EN L/S

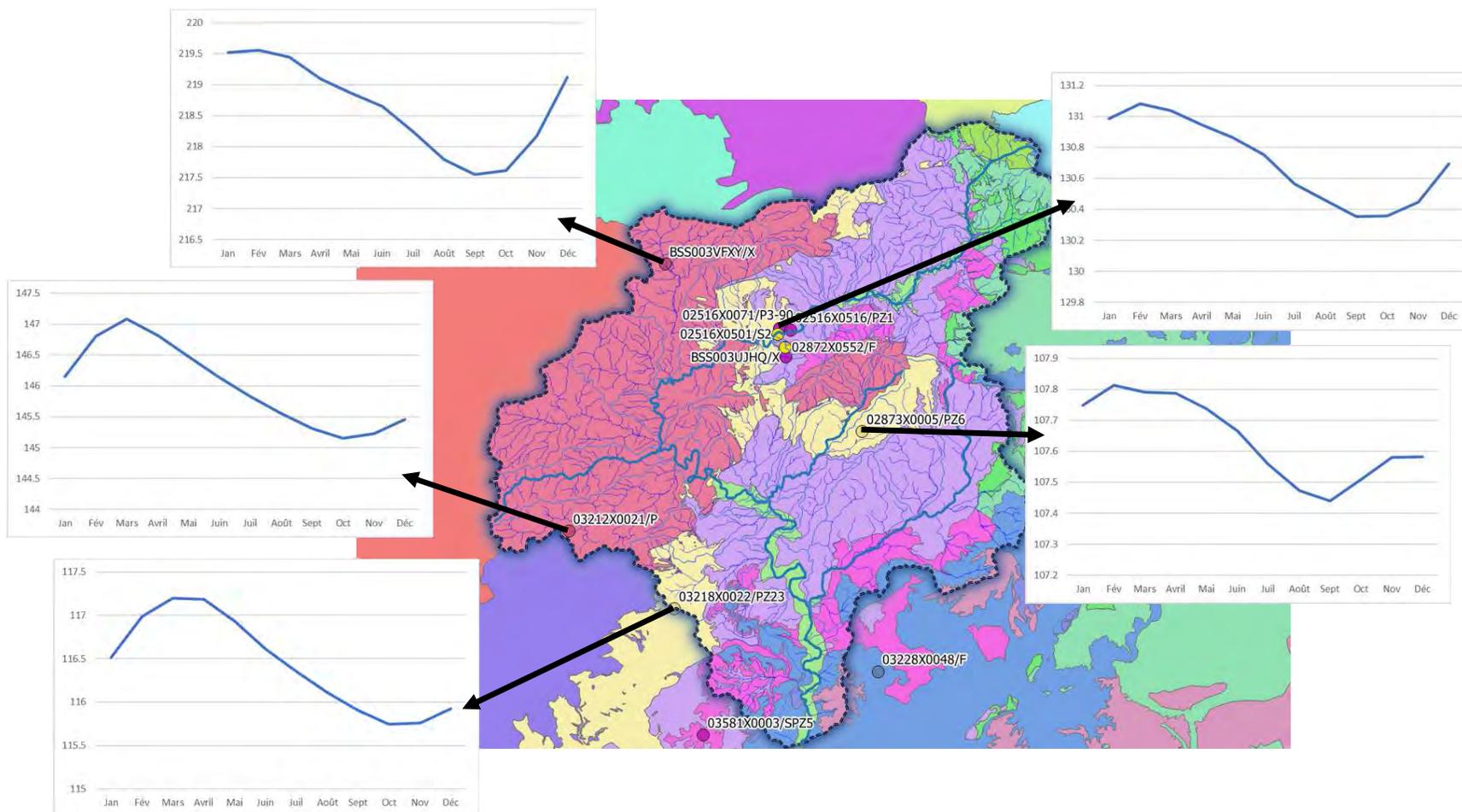


4.

Niveaux de nappes



Niveaux piézométriques mensuels moyens des nappes libres

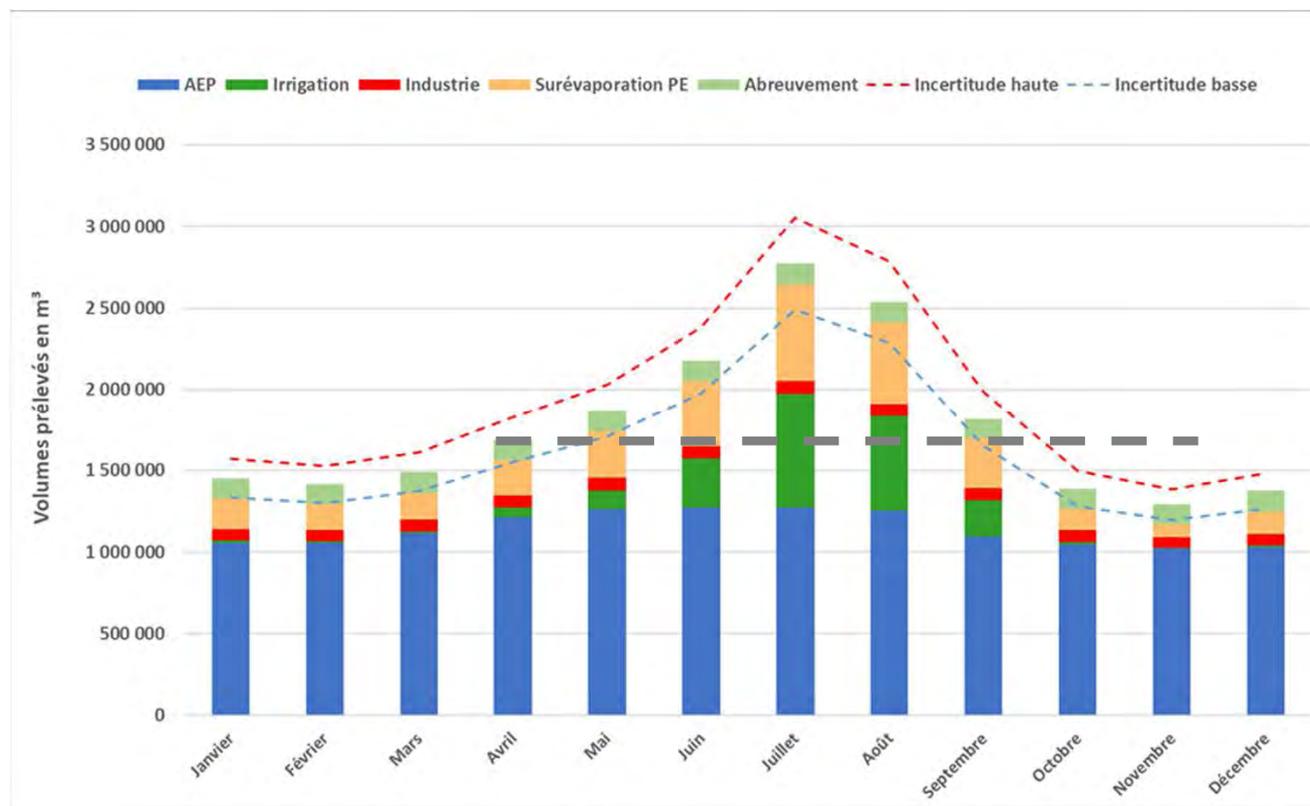


5.

Prélèvements en eau



Répartition mensuelle des prélèvements à l'échelle du bassin entier



6.

Allongement de la période de basses eaux



Période de basses eaux : Avril - Novembre

- Respect des principes du SDAGE Loire-Bretagne
- Permet de tenir compte de l'intensité des usages plus forte au mois d'avril
- Permet de tenir compte de l'hydrologie plus faible au mois de novembre
- Permet une meilleure protection de la ressource en eau

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**



CAPTAGES PRIORITAIRES SARTHOIS

Intégration des actions pollutions diffuses dans un avenant au CTeau Sarthe médiane

Le 3 mars 2023 à Saint-Léonard-des-Bois

Lisa FAVIER

Animatrice des captages prioritaires sarthois



Sommaire

Présentation des captages prioritaire sarthois

Contexte historique

Qualité de l'eau

Démarche captage prioritaire

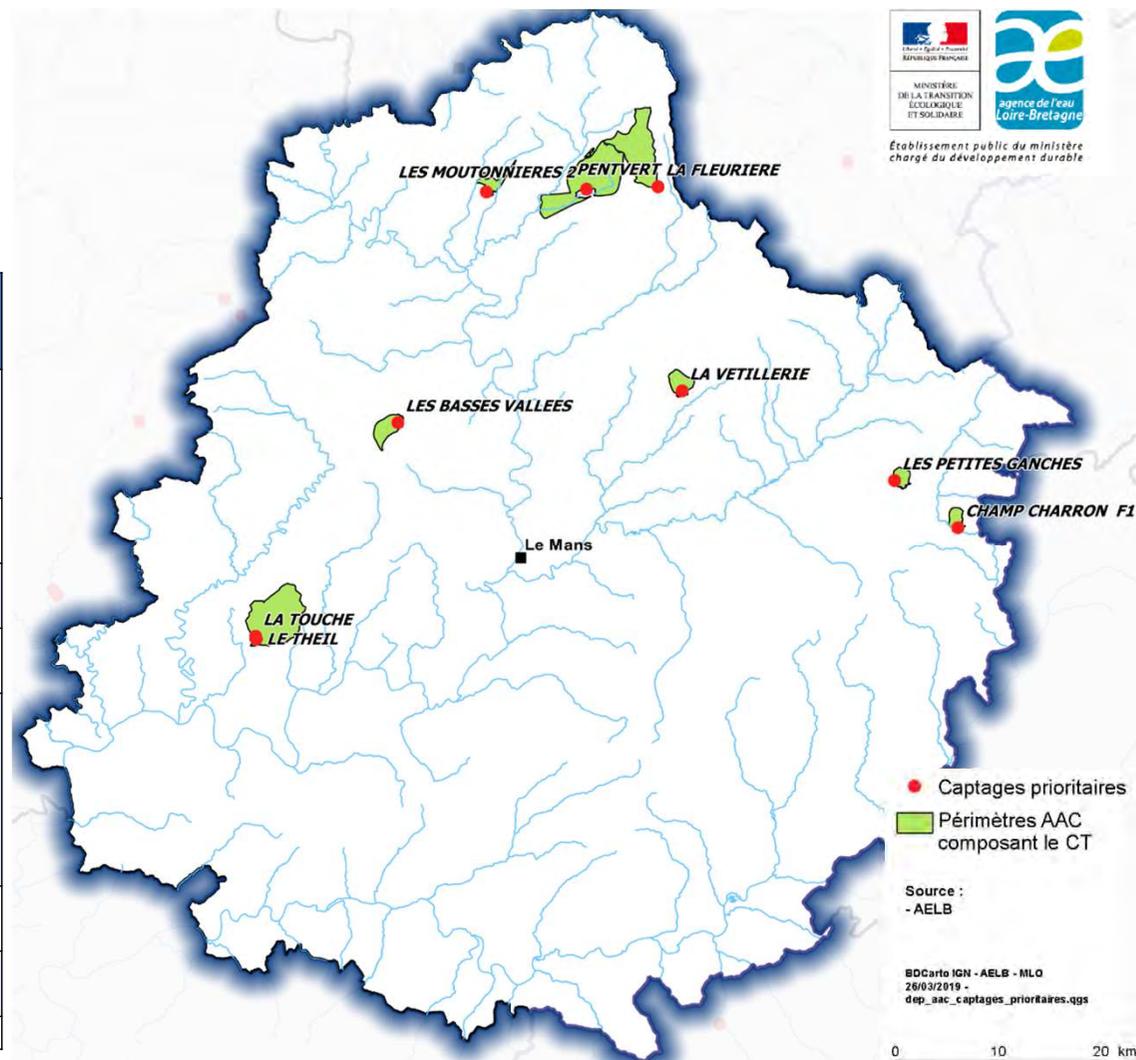
Plans d'actions à venir

Intégration dans les enjeux des SAGEs

Programmation financière prévisionnelle

Présentation des Captages Prioritaires Sarthois

Captages	Communes concernées	Surface	Surface Agricole 2022	Nombre d'exploitants 2022
Le Theil - La Touche	Chantenay-Villedieu, Saint Pierre des Bois, Vallon-sur-Gée, Pirmil, Saint Christophe en Champagne.	2 299 ha	1 720 ha	55
Les Basses Vallées	Conlie, Cures et Domfront en Champagne	405 ha	372 ha	21
Les Moutonnières	Ancinnes, Chérisay et Rouessé Fontaine	581 ha	527 ha	20
Pentvert	Saosnes, Panon, Vezot, Saint Remy du Val, Les Mées	2 766 ha	2 471 ha	78
La Fleurière	Aillières Beauvoir, Commerveil, Contilly, Marollette, Pizieux, Saint Longis, Saint Rémy des monts, Saosnes, Vezot et Villaines La Carelle	2 134 ha	1 790 ha	55
La Vétillerie	Beaufay, Briosne-lès-Sables et Bonnetable	444 ha	315 ha	11
Les Petites Ganches	Saint-Maixent, Lavaré et Lamnay	257 ha	160 ha	8
Champ Charron	Vibraye	315 ha	240 ha	12

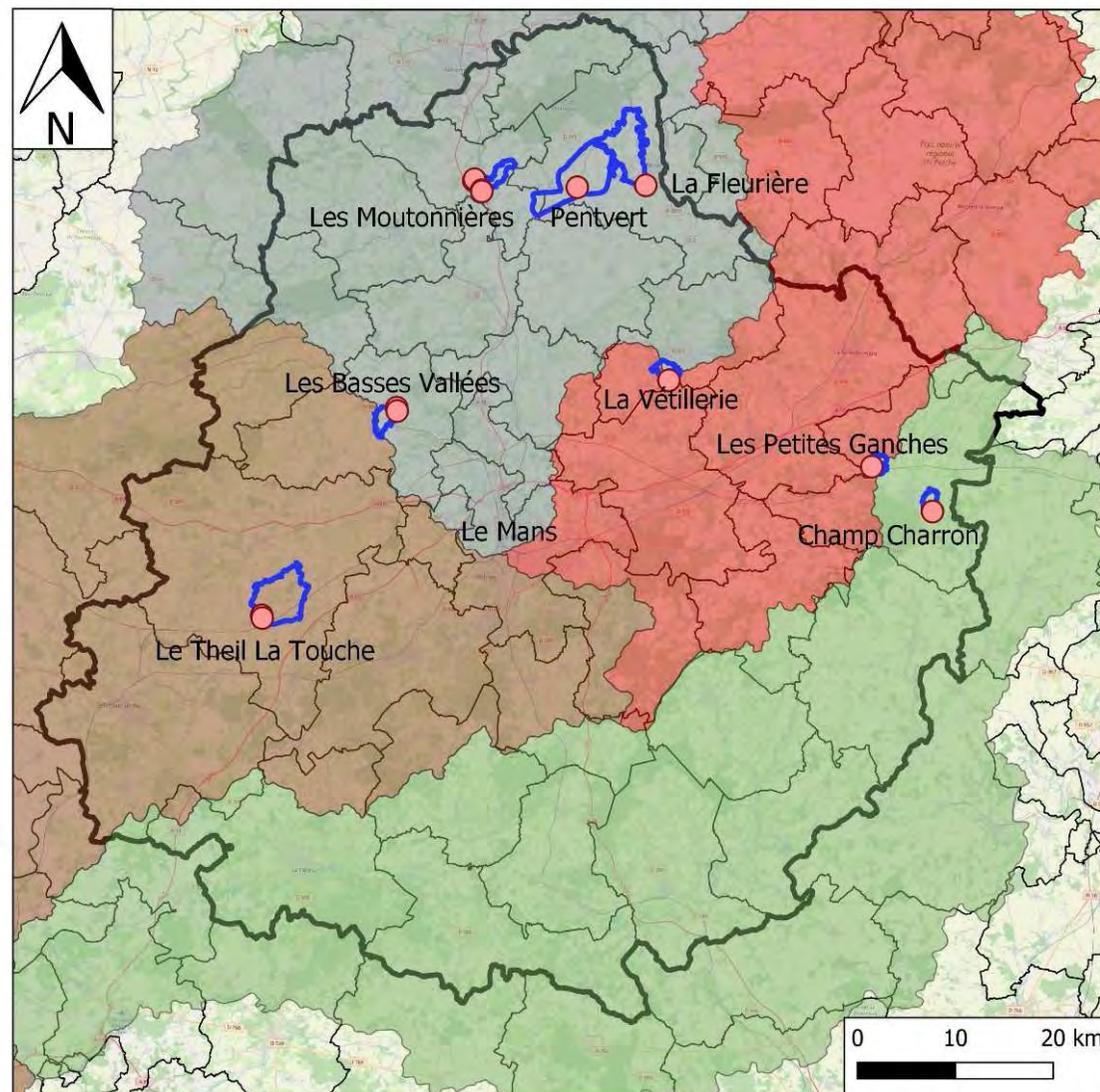


Présentation des Captages Prioritaires Sarthois

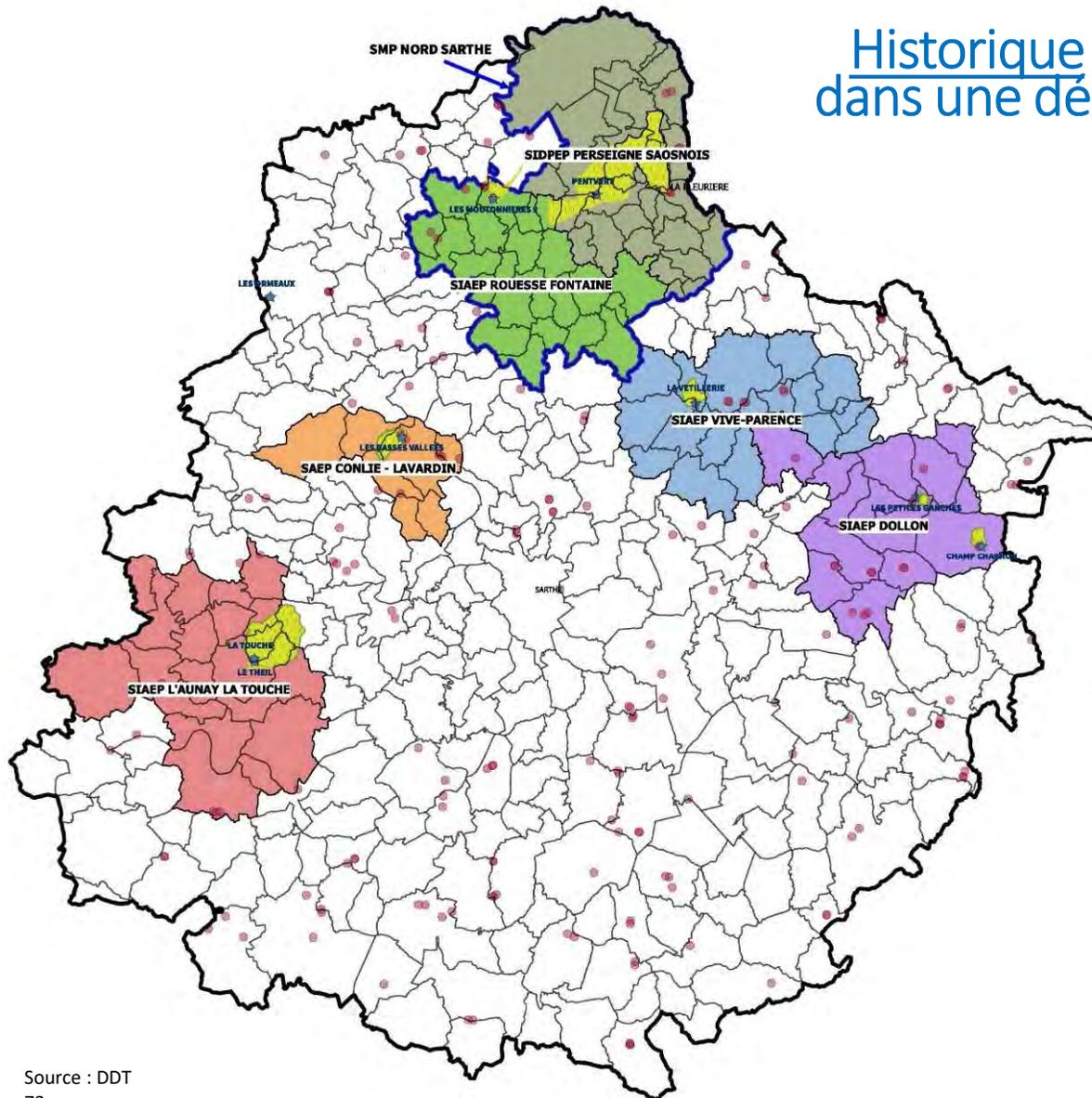
Captages	SAGE
Le Theil - La Touche	SAGE Sarthe Aval
Les Basses Vallées	SAGE Sarthe Aval SAGE Sarthe Amont
Les Moutonnières	SAGE Sarthe Amont
Pentvert	SAGE Sarthe Amont
La Fleurière	SAGE Sarthe Amont
La Vétillerie	SAGE Sarthe Amont SAGE Huisne
Les Petites Ganches	SAGE Huisne SAGE Loir
Champ Charron	SAGE Loir

Légende

- Captages Prioritaires Sarthois
 - Zones de Protections des Aires d'Alimentation des Captages Prioritaires Sarthois
 - SAGE Sarthe Aval
 - SAGE Sarthe Amont
 - SAGE Loir
 - SAGE Huisne
 - Limites des EPCI
 - Département de la Sarthe
- OpenStreetMap



Historique : 7 syndicats AEP sarthois engagés dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau



2007 et 2014 : Classement de 8 captages prioritaires « Grenelle »

- pollution d'origine agricole : nitrates et pesticides
- 6 syndicats AEP concernés

2015 : Bilan des actions « captages prioritaires » 72

- Difficultés de portage de l'action par les syndicats
- Discontinuité des actions

En parallèle, un 7^e syndicat AEP s'engage dans la reconquête d'un 9^e captage sarthois

2017 : Les 7 syndicats AEP sarthois mutualisent leur moyens

- Convention de portage de l'action pour une protection des aires d'alimentation des captages
- SIDPEP Perseigne Saosnois = syndicat coordonnateur de la démarche

2018 : Recrutement d'une équipe « animation générale captages prioritaires 72 »

2019 : Signature d'un Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Objectif : Améliorer durablement la qualité de l'eau brute

Qualité de l'eau brute 2019-2022		LE THEIL - LA TOUCHE	LES BASSES VALLEES	LES MOUTONNIERES	PENTVERT	LA FLEURIERE	LA VETILLERIE	LES PETITES GANCHES	CHAMP CHARRON F1
Nitrates (mg/L)		30 – 41	34 – 43	57 – 64	84 – 92	61 – 66	47 – 56	17 - 66	28 – 41
Somme des produits phytosanitaires (µg/L)		0,10 – 0,32	0,13 - 0,48	0,18 – 0,31	0,19 – 0,70	0,48 – 0,63	0,24 – 0,73	0,15 – 4,76	0,38 – 1,60
Pesticides et métabolites pertinents (µg/L)	2,6-Dichlorobenzamide						Détection		
	Atrazine		Détection	Détection	Détection		Dépassement ponctuel	Détection	
	Atrazine-2-hydroxy	Détection	Détection	Détection	Détection	Détection			
	Atrazine désisopropyl				Détection		Détection	Détection	
	Atrazine déséthyl		Détection	Détection	Dépassement	Détection	Dépassement	Dépassement	Détection
	Atrazine déséthyl-2-hydroxy		Détection	Détection	Détection		Dépassement ponctuel		
	Atrazine déséthyl désisopropyl		Détection	Détection	Dépassement	Détection	Dépassement ponctuel	Détection	
	Bentazone		Dépassement ponctuel		Détection				
	Chloridazone				Détection				
	Diméthénamide				Détection				
	Dinoterbe				Dépassement ponctuel	Détection			
	Ethidimuron				Dépassement ponctuel				
	Glufosinate								Détection
	Imidaclopride	Détection							
	Métazachlore		Détection		Détection				
	Métolachlore	Détection	Détection		Détection				
	Métolachlore ESA	Dépassement	Dépassement	Dépassement	Dépassement	Dépassement	Dépassement	Dépassement	Dépassement
Nicosulfuron	Détection								
Oxadixyl		Détection	Détection	Détection					
Pentachlorophénol						Détection			
Simazine					Détection	Détection			

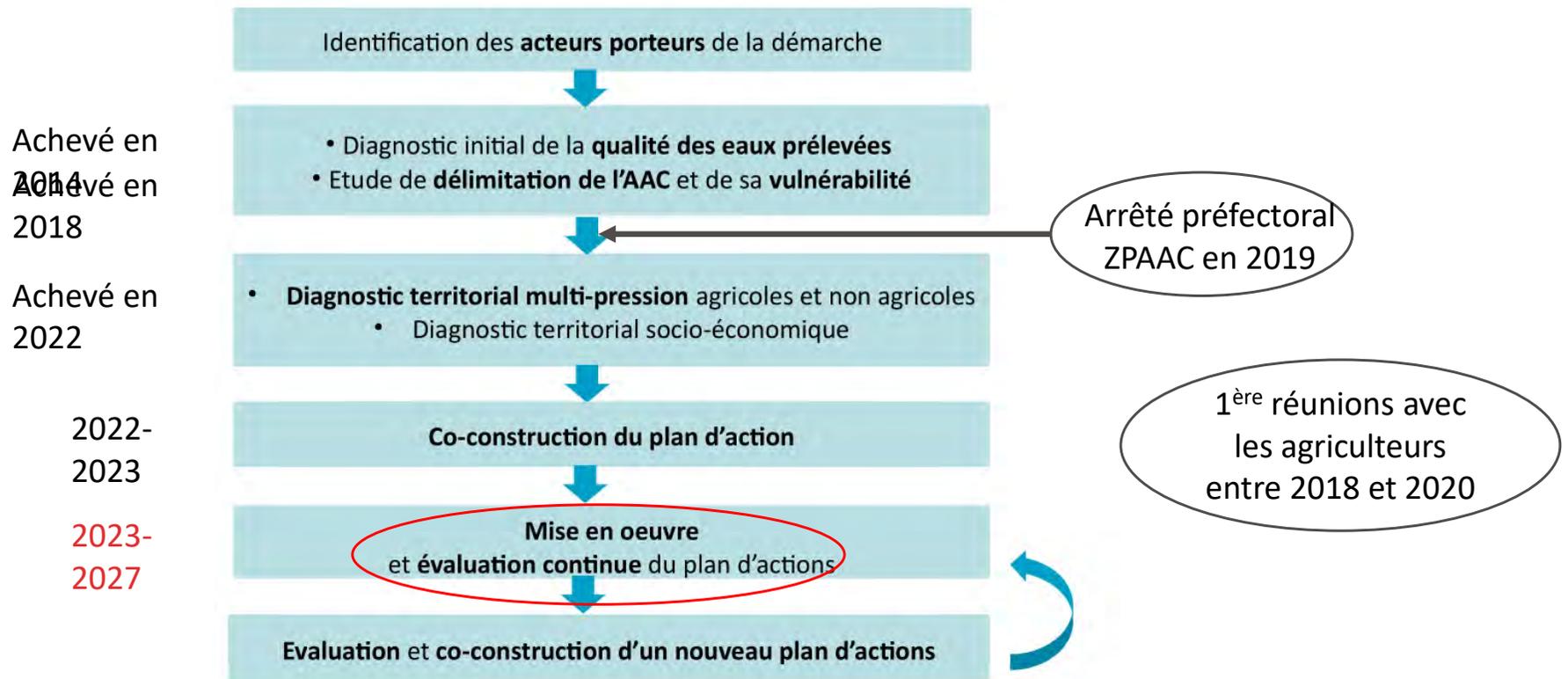
Objectif : Améliorer durablement la qualité de l'eau brute

Qualité de l'eau brute 2019-2022		LE THEIL - LA TOUCHE	LES BASSES VALLEES	LES MOUTONNIERES	PENTVERT	LA FLEURIERE	LA VETILLERIE	LES PETITES GANCHES	CHAMP CHARRON F1
Métabolites non pertinents (µg/L)	Alachlore ESA		Détection >0,1	Détection	Détection		Détection >0,1	Détection >0,1	Détection
	Métazachlore ESA		Détection >0,1	Détection	Détection >0,1	Détection	Détection		Détection >0,1
	Métazachlore OXA		Détection	Détection >0,1	Détection >0,1	Détection			Détection
	Métolachlore OXA	Détection	Détection		Détection			Détection	Détection

Suivi de l'AELB et autocontrôle Non suivi par l'ARS	1,7- Diméthylxanthine			Dépassement				
	2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide		Détection	Détection faible				
	4-tert-butylphénol		Détection				Détection	
	Acéphate			Détection				
	Aniline		Détection					
	Chloridazone desphényl			Dépassement			Dépassement	
	Chloridazone méthyl desphényl			Dépassement		Dépassement	Détection	
	Chlorothalonil-4-hydroxy			Détection				
	Chlorothalonil SA			Dépassement			Détection	
	Dichlofénac			Détection				
	Diméthachlore CGA 369873			Détection >0,1		Détection >0,1		
	Métolachlore NOA 413173		Détection	Dépassement		Dépassement	Dépassement	
Métolachlore CGA 368208					Détection			

Limite de qualité en nitrates	Limite de qualité pour la somme des produits phytosanitaires	Limite de qualité pour les pesticides et métabolites pertinents	Limite de qualité pour les pesticides et métabolites non pertinents
50 mg/l	0,5 µg/l	0,1 µg/l	0,9 µg/l

Démarche captage prioritaire : Actions réalisées et objectifs futurs



Plans d'actions 2023-2024

ACTIONS GLOBALES ET LOCALES 2023 – 2024 A l'échelle des 8 aires d'alimentation de captage (AAC)						
CONNAISSANCE		MOBILISER les agriculteurs			VALORISER	SUIVRE & ÉVALUER
Consolider et partager la des AACs	de leurs acteurs locaux	Partager les ENJEUX	ACCOMPAGNER les agriculteurs	Lever les freins ECONOMIQUE	COMMUNIQUER autour de la démarche	
Approfondir les connaissances sur la circulation de l'eau	Echanger avec la SNCF	Sensibilisation de tous les agriculteurs	Diagnostics et accompagnements individuels	Ouverture de MAEC	Mise en place d'une ressource en ligne	Suivi de l'efficience des actions (participation, analyses eau, analyses autres puits, reliquats azotés, ...)
Identifier l'ensemble des exploitants agricoles	Echanger avec les vendeurs et prescripteurs d'intrants	Sensibilisation aux liens entre les pratiques agricoles et la qualité de l'eau	Accompagnements collectifs (journées techniques, démonstrations, ...)	Construction d'une stratégie de mise en place de filières	Diffusion d'une Newsletter aux agriculteurs et partenaires	
Connaître l'état des assainissement non collectifs	Echanger avec les syndicats de rivières et les intercommunalités	Sensibilisation aux différences de dégradabilités entre les molécules	Mise en place d'un réseau de reliquats azotés	Construction de stratégies foncières	Echanges avec les SAGES en fin de contrat	Bilan des actions en 2024
Vérifier la disponibilité du matériel de désherbage mécanique			Essais-démonstration de désherbage mécanique	Recherche de financement de PSE	Sensibiliser le grand public	
<p>→ Etude sur les connections nappes, rivières et puits en lien</p> <p>→ Identification d'exploitants non déclarés à la PAC</p> <p>→ Bilan sur la mise aux normes des ANC</p> <p>→ Etude sur l'adéquation besoin/disponibilité du matériel de désherbage mécanique</p>	→ 1 réunion d'échange par acteur	<p>→ 1 échange avec chaque agriculteur</p> <p>→ 1 réunion avec un spécialiste des transferts de polluant par AAC</p> <p>→ Diffusion d'un document de synthèse par sujet : circulation de l'eau, risques de transferts et dégradation des molécules</p> <p>→ 50% des surfaces suivies dans au moins une action → 30% des agriculteurs engagés dans au moins une action</p>	<p>→ 50 diagnostics puis accompagnements individuels</p> <p>→ 2 journées techniques par an par captage</p> <p>→ 50 références de reliquats azotés</p> <p>→ 3 démonstrations de désherbage mécanique</p>	<p>→ 40 engagements MAEC</p> <p>→ 1 stratégie départementale pour la création de filière BNI</p> <p>→ 3 stratégie foncières locales</p> <p>→ 1 partenariat avec un opérateur économique</p>	<p>→ Mise en place d'une ressource en ligne</p> <p>→ 2 newsletters diffusées par an</p> <p>→ 1 échange par SAGE</p> <p>→ 1 réunion d'information grand public par AAC et/ou 1 publication dans les bulletins municipaux</p>	<p>→ Mise à jour annuel du tableau de bord des indicateurs</p> <p>→ Bilan des évolutions de pratiques depuis 2015</p> <p>→ Réalisation d'une étude-bilan en 2024</p>

Stratégie prévisionnelle 2025-2027

2025 – 2027 ACTIONS GLOBALES ET LOCALES A l'échelle des 8 aires d'alimentation de captage (AAC)				
Consolider et partager la CONNAISSANCE des AACs et de leurs acteurs locaux	ANIMER la mobilisation		VALORISER COMMUNIQUER autour de la démarche	SUIVRE & ÉVALUER
	ACCOMPAGNER les agriculteurs	Lever les freins ECONOMIQUE		
Vérification de l'étanchéité des puits connecté Echanger avec les vendeurs et prescripteurs d'intrants Echanger avec les syndicats de rivières et les intercommunalités Projets communs (gestion du ruissèlement, mises aux normes des ANC, PAAT, ...)	Diagnostics et accompagnements individuels Suivi du réseau de reliquats azotés Accompagnements collectifs (journées techniques, démonstrations, ...) Essais agricoles	Ouverture de MAEC Mise en œuvre de la stratégie filières Mise en œuvre des stratégies foncières Mise en œuvre du projet de PSE	Alimentation d'une ressource en ligne Diffusion d'une Newsletter aux agriculteurs et partenaires Echanges avec les SAGÉs en fin de contrat	Suivi de l'efficacité des actions (participation, analyses eau, analyses autres puits, reliquats azotés, ...) Evaluation de fin de contrat

Inscription dans les enjeux des SAGEs

SAGE	Enjeux eau potable	Enjeux sensibilisation
Sarthe Amont	<p>Objectif spécifique n°2 : Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état</p> <p><u>Action n°8 :</u> Effectuer un suivi des captages abandonnés</p> <p><u>Action n°15 :</u> Accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de la fertilisation ;</p> <p><u>Action n°21 :</u> Inciter les agriculteurs à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires ;</p>	<p>Objectif spécifique n°5 : Partager et appliquer le SAGE</p> <p><u>Action n°37 :</u> Créer et animer des lieux de concertation ;</p> <p><u>Action n°38 :</u> Organiser des manifestations de sensibilisation, des formations, des démonstrations et/ou des expérimentations ;</p> <p><u>Action n°39 :</u> Créer et diffuser des outils de communication</p>
Sarthe Aval	<p>Amélioration de la qualité des eaux de surfaces et souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides</p>	
Bassin de l'Huisne	<p>Objectif prioritaire : Réduire les pollutions diffuses pour l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;</p> <p>Objectif prioritaire : Lutter contre l'érosion des sols ... en agissant sur les pratiques et les systèmes agricoles</p>	<p>Objectif transversal : Mobiliser par la connaissance et la sensibilisation</p>
Loir	<p>Enjeu 2 : Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines</p>	

Programmation financière prévisionnelle

Actions 2023-2024 du Contrat Territorial	Coût prévisionnel (€)	Taux de subvention (%)	Part AELB (€)	Part CR (€)	Part Ministère de l'Agriculture (€)	Part Syndicats AEP (€)
Animation (2.5 ETP)	254 000	60 + 0 + 3	152 400	0	7 170	94 430
Actions individuelles	210 000	70 + 10 + 0	147 000	21 000	0	42 000
Communication	10 000	50 + 30 + 0	5 000	3 000	0	2 000
Actions collectives	129 000	50 + 30 + 0	64 500	38 700	0	25 800
Etudes	93 000	50 + 30 + 0	46 500	27 900	0	18 600
MAEC	40 000	0 + 0 + 81	0	0	32 400	7 600
Sous total actions	482 000	55 + 19 + 7	263 000	90 600	32 400	96 000
TOTAL	736 000	56 + 12 + 5	415 400	90 600	39 570	190 430



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Lisa FAVIER
Animatrice des captages prioritaire sarthois

Contact:
animatrice@aac72.fr
06 48 48 77 23